



DOSSIER D'INSCRIPTION
ESVN
SAISON 2024/2025



NOM : _____ **Prénom :** _____
Date de Naissance : ____ / ____ / ____ . Age : _____ Sexe : F M
 Inscription Réinscription Grade : _____

Adresse : _____
Code Post : _____ Ville : _____
Tel domicile : _____ Mail : _____
Tel port : _____

(Pour les mineurs)
Nom du père : _____ Nom de la mère : _____
Prénom du père : _____ Prénom de la mère : _____
Tel port : _____ Tel port : _____
Tel travail : _____ Tel travail : _____

Adhésion :

Kendo <input type="checkbox"/>	Iaido <input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle Kendo-kids (6-12 ans): 95€	Cotisation annuelle adulte: 145 €
Cotisation annuelle Jeunes (13-18 ans): 160 €	Kendo + Iaido <input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle Adultes (+18 ans): 175 €	Cotisation annuelle tout public: 215 €

Cotisation pratiquant extérieur (non adhérent) : pour une saison : 50 €
pour 6 mois : 30 €

Règlement en une seule fois pour un montant de€ (septembre)
 Règlement en deux fois comme suit :€ (octobre) +
+€ (novembre)
 Règlement en trois fois comme suit :€ (octobre) +€ (novembre)
+€ (décembre)

Le (ou les) règlement(s) devront être transmis avec le dossier d'inscription au maximum un mois après la 1ère séance d'entraînement.
Pour les familles, remise de 20% à compter de la deuxième inscription (sur l'inscription la moins chère) soit€
NB: le règlement inclut le règlement de la licence FFJDA pour la saison

Les entrainements :

Dans le Dojo

KENDO

- Lundi: de 20h00 à 22h00 (Jeunes et Adultes)
- Mercredi: de 19h45 à 21h30 (Jeunes et Adultes)
- Samedi: de 9h45 à 11h15 (Kendo-kids et Jeunes)
- Samedi : de 11h15 à 12h30 (Jeunes et Adultes en armure)

IAIDO

- Mercredi : de 19h00 à 21h
- Vendredi : de 19h00 à 21h

POUR LES MAJEURS :

Je soussigné(e)

Autorise le professeur, les organisateurs, l'équipe d'encadrement du club à prendre toutes mesures nécessaires, en cas d'urgence médicale.

Autorise le club à utiliser et à fixer, communiquer et reproduire mon image dans le cadre de la promotion du kendo et de l'aïdo sur tout support de communication connu à ce jour (Site internet, Presse, Flyer, Vidéo...), sans limitation de durée. En contrepartie, le club s'engage à ne pas procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à ma vie privée ou à ma dignité.

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association, en approuve les termes, et m'engage à le respecter. L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur

Certifie avoir été informé de la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de la SMACL Assurances

Signature OBLIGATOIRE précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Date : _____ Signature :

Cocher sur cet imprimé les cases de votre choix

Agrafer le certificat médicale au dos de cette page.

Règlement intérieur Association ESVN

Article 1 : L'adhésion au club se fait au moyen d'un dossier d'inscription comportant notamment :

- les coordonnées du pratiquant
- les autorisations parentales
- la fiche sanitaire

Il sera retourné auprès d'un membre du bureau de l'association, accompagné des frais d'adhésion à l'association ainsi que du certificat médical obligatoire (précisant l'aptitude à la pratique du kendo et/ou iaido, en club et en compétition), ou d'une attestation signée pour les anciens adhérents.

A compter du mois de Janvier de chaque saison sportive, le montant de la cotisation (hors licence) correspondra au prorata des trimestres restants.

L'adhésion et la signature d'une licence conditionne l'acceptation sans réserve du présent règlement. L'E.S.V.N se réserve le droit de refuser l'accès au cours en cas de dossier incomplet.

Article 2 : Accompagnateurs des enfants : vous devez vous assurer de la présence du professeur ou de l'un des membres du bureau avant de laisser votre enfant. Celui-ci est pris en charge par le club 5 min avant et 5 min après la séance.

Article 3 : Hygiène :

- le port de chaussures est interdit dans le dojo
- les déplacements pieds nus en dehors du dojo (vestiaires, enceinte du complexe sportif) ne sont pas autorisés : prévoir tongs ou zooris
- les ongles des pieds et des mains doivent être propres et taillés courts
- les vêtements et les armures doivent être propres
- pour la sécurité de soi et des autres, les bijoux et les montres doivent être retirés avant de pratiquer.

Article 4 : Le respect : lors des cours, les pratiquants se doivent mutuellement respect. Il n'est possible de quitter le dojo pendant les cours, qu'après l'accord du professeur. Les cours doivent se dérouler dans le calme et la bonne humeur.

Article 5 : le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires et enceinte du complexe sportif.

Article 6 : le club se réserve le droit de changer les heures de cours sur indisponibilité du professeur.

Article 7 : l'association peut prêter du matériel. Il est répertorié dans un registre. Chacun est responsable du matériel prêté par le club, merci de le restituer en bon état. A défaut, l'association E.S.V.N. se réserve le droit de demander un dédommagement pour réparer ou remplacer le matériel.

Article 8 : Certificat Médical : afin de garantir la sécurité de ses adhérents, l'E.S.V.N. exige un certificat médical lors de la première inscription de non-contre-indication à la pratique de ses disciplines, ou d'une attestation signée pour les anciens adhérents.

Article 9 : Séances découvertes : Le nombre de séances découvertes est fixé à **2 séances**. Suite à ces 2 séances, le pratiquant, désirant poursuivre la pratique d'une des disciplines de l'E.S.V.N, devra remettre avant le début de la troisième séance un dossier d'inscription complet.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons une excellente saison sportive.

Le bureau de l'ESVN

Cadre Réserve au secrétariat ESVN

Ce dossier contient :

- 1 - Le dossier entièrement complété _____
- 2 - Les règlements _____
(N° du ou des chèques) :
- 3 - Le certificat médical _____
- 4 - Document Licence FFJDA _____



FORMULAIRE LICENCE FFJDA de la SAISON SPORTIVE 2024- 2025

KENDO

Prix de la licence : 41 €

Form fields for personal information: Numéro de licence renouvellement ou déjà licencié, Nom, Prénom, Nom de jeune fille, Sexe, Date de naissance, Dojo, Code postal, Adresse complète, Couleur de la ceinture, email, Téléphone portable.

Certificat médical section with checkboxes for sport participation and questionnaire completion.

- DONNEES PERSONNELLES (RGDP) - Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFJDA.

- ASSURANCE : L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite par la FFJDA auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances.

Refus d'assurance : Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Accidents Corporels proposée par la FFJDA et non obligatoire, il reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Judo et D.A. pouvant porter atteinte à son intégrité physique.

La licence est obligatoire avant le 1er septembre 2023 pour les trois dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier) et doit faire partie du 1er envoi, afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique.

GUIDE D'UTILISATION
La présente demande de licence doit impérativement être datée et signée par l'adhérent ou son représentant légal
LA NOTICE EST LUE AVANT LA SIGNATURE DES PRESENTES ET CONSERVEE PAR L'ADHERENT

Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFJDA (recueil des textes officiels disponible auprès du club et sur www.ffjudo.com)

Signature and approval section: Représentant légal (nom et qualité), "Lu et Approuvé" date et signature obligatoire, Date: / / 202_

Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et Disciplines Associées - Institut du Judo - 21/25, avenue de la Porte de Châtillon - 75680 PARIS Cedex 14 - Service Licences : 0140521592 email : licences@ffjudo.com

2024/2025-v0

EXTRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE commun avec ma demande de licence

2024/2025 L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) est incluse dans le prix de la licence.

L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS souscrite par la FFJDA, auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances (contrat N° 262938/C) protège ses licenciés en cas de dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

- De l'état alcoolique de l'assuré, ou de l'emprise de stupéfiants ;
• De suicide, tentative de suicide et mutilations volontaires ;
• De la pratique - même occasionnelle - des sports aériens (parachutisme, deltaplane, parapente, aviation, vol à voile, giravation, paramoteur, ULM, saut à l'élastique), de la spéléologie, escalade en milieu naturel, alpinisme (ascensions en montagne), via ferrata, varappe, d'activités subaquatiques (spéléologie, apnée, plongée, chasse et spéléologie sous-marine), de combats libres (pratique du MMA professionnel et en compétition, "No Hold Barred" et lutte contact), d'activités nautiques (canyoning, rafting, nage en eaux vives, kitesurf, kitefoil, wakeboard, flyboard, joutes nautiques, jet-ski et ski nautique).

Table with 3 columns: Licenciés, Dirigeants, Sportifs de haut niveau. Rows include: DECES: versement d'un CAPITAL, INVALIDITE: Versement d'un CAPITAL, INCAPACITE TEMPORAIRE TOTALE, DEPENSES DE SANTE, SOUTIEN SCOLAIRE OU UNIVERSITAIRE, SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE.

LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES : Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFJDA a souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, des garanties complémentaires permettant de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence :

- d'un capital "Décès" ;
- d'un capital "Invalidité" ;
- d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire totale.
Le licencié qui souhaite souscrire ces garanties optionnelles devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club ou téléchargeable sur le site Internet de la FFJDA (www.ffjudo.com) et le renvoyer à SMACL Assurances (à l'adresse indiquée ci-dessous) en joignant un chèque à l'ordre de SMACL Assurances du montant de la formule retenue.

Le service d'assistance est joignable 24h/24 au N° Vert 0 800 02 11 11 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou +33 5 49 34 83 38 depuis l'étranger

Pour tous renseignements ou déclaration de sinistre, contactez : SMACL Assurances - Pôle Partenariat - 141 Avenue Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances
RCS Niort n° 301 309 605

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il n'est qu'informatif et ne remplace pas les dispositions prévues au contrat N°262938/C souscrit auprès de SMACL Assurances en partenariat avec Crédit Agricole Assurances, par la Fédération Française de Judo, Ju-jitsu, Kendo et disciplines associées.

Pour toute réclamation, par principe, l'assuré s'adresse au Pôle Partenariat de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'engage à accuser réception de cette réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de sa réception. Sauf circonstances particulières, SMACL Assurances s'engage à apporter une réponse définitive dans un délai de 2 mois suivant la réception de la réclamation.

- Par mail adressé :
- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion du contrat, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-marches@smacfl.fr.
- dans le cadre d'une réclamation relative à la gestion d'un sinistre, à l'adresse mail suivante : service-reclamations-indemnisations@smacfl.fr
- par courrier postal à SMACL Assurances Réclamations, 141, avenue Salvador-Allende, 79000 NIORT SMACL Assurance s'engage à respecter les délais de traitement susvisés.

QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



**PRISE DE LICENCE
MAJEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE MEDICAL**

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... ,
atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des
rubriques.*

Date et signature du sportif.